



Anael Finance Ws Rapprochement bancaire

Documentation

© Copyright 2014 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Anael Finance Ws V4R3

Auteur : Claudie ENEZ

Date de publication : 14 novembre 2014

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Périmètre du document	5
Pré-requis	5
Documents liés	5
Historique du document.....	6
Contacter Infor	6
Chapitre 1 Principe général	7
Chapitre 2 Paramétrage.....	9
Banques.....	9
Chapitre 3 Alimentation de la table des mouvements bancaires	13
Validation du brouillard.....	13
Chapitre 4 Réextraction des mouvements bancaires.....	15
Principe.....	15
Traitement.....	16
Chapitre 5 Génération du fichier au format .TXT ou .CSV	19
Principe général.....	19
Traitement.....	21
Chapitre 6 Gestion des droits.....	25
Chapitre 7 Description de la table FMMVTBANCAIRE.....	27
Chapitre 8 Description du fichier micro	31

À propos de ce manuel

Ce document met en évidence l'extraction des mouvements de rapprochement bancaire en provenance du brouillard FMBROUILLARD afin d'alimenter automatiquement la table des mouvements de rapprochement bancaire FMMVTBANCAIRE. Ce traitement est exploité automatiquement par la « Validation du brouillard » en fonction de certaines conditions fonctionnelles énoncées ci-après.

Ce traitement est associé au code module 012 dans Infor FMS Anael Finance Ws.

Public concerné

Clients d'Infor utilisateurs d'Infor FMS Anael Finance Ws

Périmètre du document

V4R4

Pré-requis

Aucun

Documents liés

Aucun

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	28 février 2009	Claudie Enez	Création du document
1.1	Décembre 2010	Brigitte Quevedo	V4R3 : Ajout du type de codage du fichier micro dans les critères de sélection Ajout du code flux dans le fichier de sortie
2.0	Janvier 2012	Ingrid MARY	Application du nouveau modèle Word
2.1	09 janvier 2012	Claudie Enez	V4R4 : validation du brouillard : exclusion des mouvements des journaux de report à nouveau. Réextraction des mouvements bancaires : Ajout critère « Avec journaux de report à nouveau »
2.2	Sept 2014	Brigitte Quevedo	V4R5 : Relecture et Mise à jour
2.3.	Novembre 2014	Claudie ENEZ	V4R5 : Génération d'un fichier : ajout du tiers dans le fichier de sortie, et édition de l'auxi/tiers sur la liste de contrôle du fichier magnétique.

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le portail Infor Xtreme Support à cette adresse : <http://www.infortreme.com/>.

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Chapitre 1 Principe général

1

Le module de rapprochement bancaire de Finance WS permet d'extraire des mouvements bancaires en détail en fonction du paramétrage des banques de la société, afin d'alimenter un fichier dédié au rapprochement bancaire.

Cette table FMMVTBANCAIRE peut être exploitée par n'importe quelle application de trésorerie capable de charger les relevés bancaires et d'effectuer les opérations de rapprochement bancaire.

Ce traitement permet d'exploiter deux fonctions principales

- Alimenter automatiquement le fichier des mouvements de rapprochement bancaire en fonction du paramétrage des banques de la société. Les montants qui sont extraits des mouvements bancaires sont toujours en rapport avec la devise de la banque.
 - Si la devise de la banque est à blanc, alors la validation du brouillard alimente les montants en monnaie société des mouvements bancaires dans la table FMMVTBANCAIRE.
 - Si la devise de la banque est renseignée, alors la validation du brouillard alimente les mouvements bancaires dont le montant en devise correspondant au code devise de la banque, dans la table FMMVTBANCAIRE.
- Ré-extraire les mouvements bancaires à partir du fichier des mouvements historiques généraux (si le compte bancaire est un compte général non auxiliairisé), ou à partir du fichier des mouvements historiques auxiliaires (si le compte bancaire est auxiliairisé). L'objectif de ce traitement de régénérer le contenu de la table FMMVTBANCAIRE en cas de besoin. Cette réextraction des mouvements bancaires est soumise à certaines conditions fonctionnelles.

Type d'écritures

Seules les écritures comptables sont prises en compte dans ce traitement. Les écritures extracomptables en sont exclues.

Type de journal :

La validation du brouillard extrait systématiquement les mouvements bancaires comptabilisés sur le compte de banque paramétré dans les rapprochements bancaires (Cf. paramétrage de la banque), quel que soit le type de journal. Toutefois depuis la version V4R4 d'ANAEL FINANCE WS, la validation du brouillard ne traite plus les mouvements bancaires comptabilisés sur les journaux de « report à nouveau ».

Désormais en V4R4, pour extraire les mouvements bancaires en provenance des journaux de report à nouveau, il faut lancer le traitement de « Réextraction des mouvements bancaires » en sélectionnant le critère de sélection « Avec les journaux de report à nouveau ».

Modalités d'extraction :

La validation du brouillard alimente les mouvements bancaires en détail relatifs aux comptes de banque dans la table FMMVTBANCAIRE, sauf les mouvements bancaires des journaux de report à nouveau.

Si une même pièce comptable (un même numéro interne) comprend plusieurs mouvements bancaires comptabilisés sur des comptes bancaires différents (ainsi que auxiliaire, tiers et devise) paramétrés dans les banques de la société, alors la validation du brouillard prend en compte tous les mouvements bancaires respectant ces critères. (Cas d'une OD de régularisation).

Les mouvements bancaires sont alimentés en mode « Ajout » dans la table FMMVTBANCAIRE, ce qui assure l'unicité des enregistrements dans ce fichier.

Ce traitement peut être lancé en interactif ou en BATCH.

Codes opérations bancaires (internes et interbancaires)

Les codes « Opération bancaires » ne sont pas exploités à ce jour dans la table des mouvements bancaires FMMVTBANCAIRE.

Voir la description de la table FMMVTBANCAIRE dans le paragraphe dédié.

Banques

Références bancaires

S'assurer que les références bancaires de la banque sont bien renseignées sur chaque code banque.

Table de rapprochement bancaire FPBANQRAPPRO

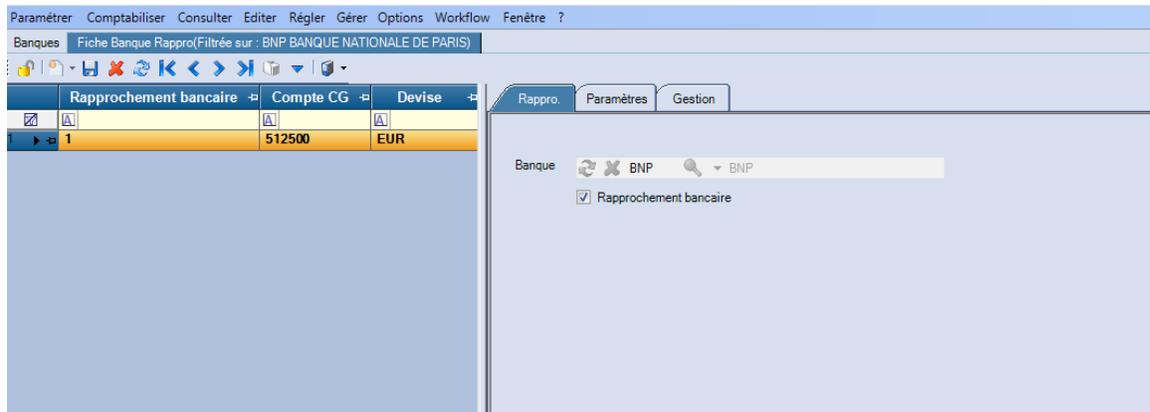
La table de rapprochement bancaire est une table secondaire de la table des « Banques ». Un bouton « Rapprochement bancaire » permet d'accéder à la table FPBANQRAPPRO.

Le paramétrage de cette table doit être impérativement renseigné afin d'extraire les mouvements bancaires en monnaie société ou en devise dans la table FMMVTBANCAIRE. Les zones de paramétrage du fichier FPBANQRAPPRO sont les suivantes :

- Top « Rapprochement bancaire »
- Compte bancaire
- Auxiliaire
- Tiers
- Devise

Onglet « Rappro »

Il se présente comme suit :



Zone « Top rapprochement bancaire » : zone facultative.

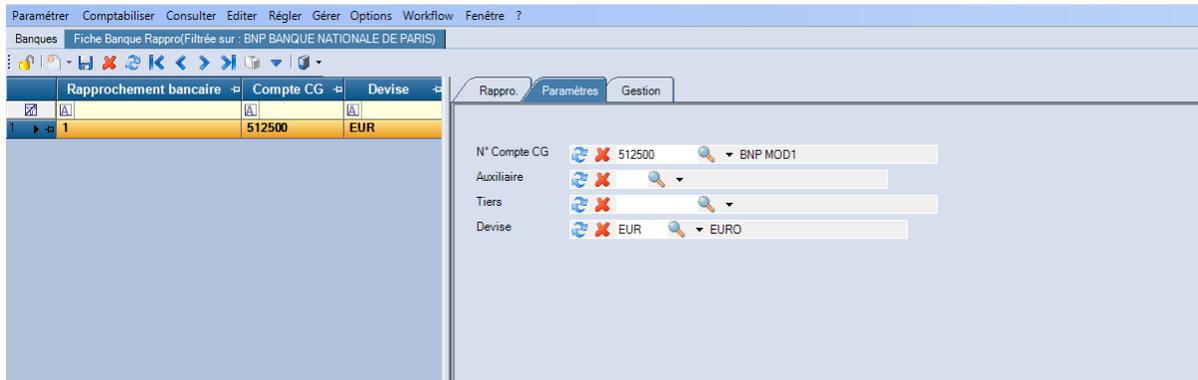
Si cette zone est cochée sur la banque de la société, alors la validation du brouillard active automatiquement l'extraction des mouvements bancaires associés au compte bancaire (CG/tiers) et à la devise renseignés dans l'onglet « Paramètres » pour alimenter la table FMMVTBANCAIRE.

Si cette zone n'est pas cochée sur la banque de la société, alors la validation du brouillard n'active pas l'extraction des mouvements bancaires associés au compte bancaire et à la devise renseignés dans l'onglet « Paramètres ».

L'objectif de ce top est de permettre la désactivation temporaire ou définitive de l'extraction des mouvements bancaires sur cette banque. Quand cette zone est décochée, le paramétrage initial (Compte de banque, auxiliaire, tiers, et code devise de l'onglet « Paramètres ») reste présent dans la table FPBANQRAPPRO, mais n'est plus pris en compte.

Onglet « Paramètres »

Il se présente comme suit :



Cet onglet permet de paramétrer le compte bancaire, l'auxiliaire, le tiers et le code devise de la banque de la société. Cet onglet est accessible uniquement si la zone « Top rapprochement bancaire » est cochée dans l'onglet « Rappro ».

Dans le cadre du rapprochement bancaire, rappelons qu'une banque est gérée en monnaie société (devise à blanc), ou en devise (code devise renseigné) mais jamais les deux.

Dans la table des « banques » FPBANQUE et, celle du paramétrage de « rapprochement bancaire » FPBANQRAPPRO, un code banque correspond à

- Un « Code banque + guichet + N° de compte bancaire + clé + devise (un code ou blanc) » unique
et
- Un couple « CG/Tiers/devise (code ou à blanc) » unique

Lors de la mise à jour de cette table, certains contrôles sont effectués automatiquement pour empêcher la création d'enregistrements existant déjà sur les différentes banques dans la table FPBANQRAPPRO. Un CG/Tiers/(devise) ne doit correspondre qu'à un seul code banque.

Compte CG : Zone obligatoire.

Le compte de banque peut être général ou auxiliairisé. La racine du compte de banque doit être identique à celle qui est référencée dans la « racine des comptes de banques » dans les classes de comptes de la société (Exemple : 51).

« Auxiliaire » :

L'affichage de cette zone est conditionné. Cette zone est accessible uniquement si le compte bancaire est auxiliairisé, sinon cette zone est grisée et non renseignée. Si le compte général est auxiliairisé, le code auxiliaire devient obligatoire.

« Tiers » :

L'affichage de cette zone est conditionné. Cette zone est accessible uniquement si le compte bancaire est auxiliairisé, sinon cette zone est grisée et non renseignée. Si le compte général est auxiliairisé, le tiers devient obligatoire. Le tiers doit être associé au code auxiliaire renseigné

précédemment. La validation du brouillard extrait alors tous les mouvements comptabilisés correspondant à ce compte général/auxi/tiers et aux critères de sélection.

Zone « devise » : Zone facultative.

L’affichage de cette zone est conditionné. Si la société gère les devises, la zone devise est déprotégée, sinon elle est grisée et non renseignée. Deux cas de figure se présentent

- Si cette zone est à blanc, la validation du brouillard extrait les « Montants société » des mouvements comptabilisés sur le compte bancaire, quelle que soit la devise de transaction des mouvements pour les alimenter dans FMMVTBANCAIRE avec le code devise de la société.
- Si cette zone est renseignée, la validation du brouillard extrait les « Montants en devise » des mouvements comptabilisés sur le compte bancaire dans cette devise de transaction pour les alimenter dans la table FMMVTBANCAIRE.

En résumé, les possibilités de paramétrage sont récapitulées dans le tableau suivant :

Banque Entête							Table « Rapprochement bancaire »		
Code banque	Devise	Banque	Guichet	Compte	Pays	Clé IBAN	Rappro	Compte de banque	Devise
CA	EUR	11111	22222	12345678901	FR	76	0 ou1	512500	EUR
C1	USD	11111	22222	12345678901	FR	76	0 ou1	512500	USD
C2	YEN	11111	22222	12345678901	FR	76	0 ou1	512500	YEN
SGE		36598	12234	66667778881	FR	76	0 ou1	512900 /B/BQ1	
D1		11206	00089	04039463000	FR	76	0 ou1	512888:/B/333	
D2		11206	00089	04039463001	FR	76	0 ou1	512888:/B/555	
D3		11206	00089	04039463333	FR	76	0 ou1	512888:/B/888	USD
BNP		33333	44444	55555555555	FR	76	0 ou1	512600	USD
Impossible de créer la ligne suivante avec devise blanc (la devise devrait être renseignée et différente de USD)									
BNX		33333	44444	66666666666	FR	76	0 ou1	512600	

Chapitre 3 Alimentation de la table des mouvements bancaires

3

Validation du brouillard

La validation du brouillard alimente les mouvements bancaires sur les comptes bancaires uniquement si le top « Rapprochement bancaire » est coché dans la table de rapprochement bancaire FPBANQRAPPRO. Cette table est accessible en maintenance des banques.

Les mouvements doivent respecter impérativement les paramètres qui sont renseignés au niveau de chaque banque de la société : Compte bancaire/auxiliaire/tiers et devise si elle est renseignée, sinon toutes les devises – pour alimenter FMMVTBANCAIRE.

Le traitement est effectué en mode « Ajout » afin de respecter l'unicité des enregistrements dans le fichier de sortie (Unicité sur numéro interne et n° de séquence de comptabilité générale).

Lorsque la validation du brouillard traite les pièces comptables, elle repère chaque mouvement comptable comptabilisé sur le compte bancaire. Ces mouvements, en provenance de tous les journaux sauf les journaux de type « Report à nouveau », sont alors alimentés dans la tables des mouvements bancaires.

En effet, les mouvements bancaires comptabilisés sur un journal de report à nouveau sont désormais alimentés dans la table des mouvements bancaires FMMVTBANCAIRE uniquement par le traitement « Réextraction des mouvements bancaires ». Les critères de sélection « Borne de dates comptables » et « Avec journal de report à nouveau » sont prévus à cet effet. Ce principe est applicable à partir de la version V4R4 de FINANCE WS.

Chapitre 4 Réextraction des mouvements bancaires

4

Ce traitement a pour objectif de re-générer le fichier des mouvements de rapprochement bancaire FMMVTBANCAIRE en fonction de certaines conditions fonctionnelles.

Menu

Options

Rapprochements bancaires

Réextraction des mouvements bancaires

Principe

Ce traitement est exploité à partir des fichiers historiques de FINANCE WS, et non plus à partir de la validation du brouillard.

Si le compte de banque n'est pas auxiliarisé alors ce traitement ré-extrait les mouvements bancaires en provenance de la table des mouvements historiques FMHISTORGENE. Si le compte de banque est auxiliarisé alors ce traitement ré-extrait les mouvements bancaires en provenance de la table des mouvements historiques FMHISTORAUXI.

Ce traitement extrait les mouvements bancaires à partir des fichiers historiques pour re-générer le fichier des mouvements de rapprochement bancaire FMMVTBANCAIRE. Il teste l'existence des enregistrements dans le fichier FMMVTBANCAIRE et le régénère. Si l'enregistrement existe déjà dans FMMVTBANCAIRE et qu'il n'a pas déjà fait l'objet d'un traitement (date et n° d'extraction à blanc), il est remplacé.

En effet, deux zones du fichier des mouvements bancaires FMMVTBANCAIRE « Date d'extraction » et « Numéro d'extraction » permettent d'identifier si les mouvements de rapprochement bancaire ont déjà été transférés dans l'application de trésorerie.

Rappelons que le fichier FMMVTBANCAIRE n'est pas systématiquement épuré lors des transferts des mouvements de rapprochement bancaire dans l'application de trésorerie.

Plusieurs cas de figure se présentent :

- La table des mouvements de rapprochement bancaire FMVTBANCAIRE est vide : aucun enregistrement n'existe dans la table des mouvements de rapprochement bancaire car tous les mouvements de rapprochement bancaire ont été épurés, ou pas encore traités par la validation du brouillard. Dès lors, le traitement de « Réextraction des mouvements bancaires » extrait tous les enregistrements en provenance des tables de mouvements historiques, correspondant aux critères de sélection, puis les met à jour dans le fichier FMMVTBANCAIRE.

- Le fichier FMVTBANCAIRE n'est pas vide :
 - Certains enregistrements du fichier FMVTBANCAIRE ont les deux zones « Date d'extraction » et « Numéro d'extraction » à NULL : Dans ce cas, ces enregistrements n'ont pas encore été transférés dans l'application de trésorerie. Ils peuvent faire l'objet d'une réextraction d'enregistrement. Ces enregistrements existants dans le fichier des mouvements de rapprochement bancaire FMMVTBANCAIRE sont automatiquement supprimés, puis recréés à partir des fichiers historiques.
 - Certains enregistrements du fichier FMVTBANCAIRE ont les deux zones « Date d'extraction » et « Numéro d'extraction » renseignées : Dans ce cas, ces enregistrements ont déjà été transférés dans l'application de trésorerie, car ils sont topés. Le programme de ré extraction ne les supprime pas et ne fait aucune alimentation, il passe à l'enregistrement suivant.

Traitement

Ce traitement permet de ré-extraire des mouvements bancaires à partir des tables de mouvements historiques pour alimenter la table des mouvements de rapprochement bancaire FMMVTBANCAIRE. Rappelons qu'un compte de banque/tiers est associé à un code banque au sein de la société.

Les critères de sélection sont les suivants :

The screenshot displays the 'Critères de sélection' (Selection Criteria) window in the Infor FMS Anael Finance 4.4.0.0 application. The window is titled 'Ré-extraction des mouvements bancaires' and contains the following fields and options:

- Société:** IGS FRANCE (selected from a dropdown menu)
- N° Interne:** (empty text field)
- Compte général:** 512500 (selected from a dropdown menu)
- Auxiliaire:** (empty text field)
- Tiers:** (empty text field)
- Devise:** EUR (selected from a dropdown menu)
- Date comptable:** 01/01/2012 (start date) à 31/01/2012 (end date)
- Avec journal de report à nouveau
- Traitement Batch
- Extraitre:** (button)

Société

Elle correspond à la société courante. Cette zone est en visualisation, donc non modifiable.

Borne de numéros internes : Zones facultatives.

Elles permettent de sélectionner des mouvements bancaires sur une borne de numéros internes.

Compte de banque : zone obligatoire

La racine du compte de banque doit être identique à celle qui est référencée dans la « racine des comptes de banques » dans les classes de comptes de la société (Exemple : 51). Si le compte de banque est auxiliairisé, les deux zones « Auxiliaires » et « tiers » sont démasquées, et peuvent rester à blanc sur l'écran de lancement.

Auxiliaire : Zone facultative.

Cette zone est accessible uniquement si le compte bancaire est auxiliairisé.

Tiers : Zone facultative.

Cette zone est accessible uniquement si le compte bancaire est auxiliairisé. Deux cas de figure se présentent

- Si cette zone n'est pas renseignée dans les critères de sélection, la « Réextraction des mouvements bancaires » recherche le tiers paramétré dans la table de « rapprochement bancaire » FPBANQRAPPRO. Le traitement extrait alors tous les mouvements comptabilisés sur le compte bancaire qui correspondent aux critères de sélection.
- Si cette zone est renseignée dans les critères de sélection, la « Réextraction des mouvements bancaires » extrait alors tous les mouvements comptabilisés sur le compte bancaire correspondant à ce tiers, et aux autres critères de sélection.

Devise : Zone facultative.

L'affichage de cette zone est conditionné. Si la société gère les devises, alors cette zone est déprotégée, sinon elle est grisée et non renseignée. Deux cas de figure se présentent

- Si cette zone est à blanc, la « Réextraction des mouvements bancaires » extrait les mouvements comptabilisés sur tous les comptes/tiers paramétrés dans les rapprochements bancaires FPBANQRAPPRO. Extraction en montant société pour toutes les devises si la devise est à blanc ou, si la devise est renseignée, extraction en montant devise de cette devise
- Si cette zone est renseignée, la « Réextraction des mouvements bancaires » contrôle que le couple compte de banque/ devise existe bien dans la table FPBANQRAPPRO, afin de récupérer sur ce couple les enregistrements qui doivent être mis à jour dans le fichier FMMVTBANCAIRE. Sinon un message bloquant s'affiche : « Extraction impossible sur cette devise ». Le traitement extrait tous les mouvements comptabilisés sur le compte bancaire qui correspondent à cette devise, et aux autres critères de sélection.

Date comptable début et fin : Zones facultatives.

Si elles sont renseignées, elles permettent de sélectionner les mouvements bancaires compris dans la borne de date comptable.

Avec journal de report à nouveau : Zone facultative.

- Si cette zone est cochée, la réextraction des enregistrements permet de sélectionner les mouvements bancaires en provenance des journaux de type « Report à nouveau ».
- Si cette zone n'est pas cochée, la réextraction des enregistrements exclut d'office les mouvements bancaires sur les journaux de type « Report à nouveau ».

Traitement BATCH

Cette fonction permet de lancer le travail en soumission, et de libérer la session en cours.

Impact du traitement sur le fichier FMMVTBANCAIRE

Pour les enregistrements répondant à la sélection, le programme de ré extraction met à jour la table FMMVTBANCAIRE :

- En créant les enregistrements qui n'existent pas où
- En recréant ceux qui existent mais qu'ils n'ont pas fait l'objet d'une extraction par l'option de « Génération d'un fichier », c'est-à-dire ceux qui ont la date et le n° d'extraction non renseignés dans la table FMMVTBANCAIRE.

Il ne fait aucune mise à jour sur ceux qui sont déjà marqués extraits dans FMMVTBANCAIRE (date et n° d'extraction renseignés).

Chapitre 5 Génération du fichier au format .TXT ou .CSV

5

Ce traitement a pour objectif de générer un fichier micro à partir du fichier des mouvements bancaires **FMMVTBANCAIRE** exploitable dans la fonction de « Rapprochements Bancaires » des outils de trésorerie.

Menu

Options

Rapprochements bancaires

Génération d'un fichier

Principe général

Ce traitement permet d'extraire les mouvements bancaires à partir de la table des mouvements bancaires **FMMVTBANCAIRE**, puis de générer un fichier sous certaines conditions.

Les deux formats d'extraction possibles sont les suivants

- Format .TXT (avec position fixe sans séparateur)
- Format .CSV (avec séparateur).

Les deux types de codage du fichier sont les suivants

- UTF8
- ANSI

Deux zones de la table des mouvements bancaires **FMMVTBANCAIRE** « Date d'extraction » et « Numéro d'extraction » permettent d'identifier les mouvements bancaires qui ont déjà été transférés dans un fichier micro exploitable par une application de trésorerie. Ces deux zones sont contrôlées lors de la phase d'extraction des enregistrements.

Deux cas de figure se présentent :

- Si ces deux zones sont renseignées, alors les mouvements bancaires sont marqués car ils ont déjà été transférés dans un fichier micro exploitable par l'application de trésorerie. Les enregistrements ne sont pas pris en compte lors de la génération du fichier magnétique.
- Si ces deux zones ne sont pas renseignées, alors les mouvements bancaires ne sont pas marqués et sont considérés comme non transférés dans un fichier micro exploitable dans une application de trésorerie. Les enregistrements non marqués peuvent alors être pris en compte lors de la génération du fichier magnétique.

Génération d'un fichier micro au format .TXT ou .CSV

Le fichier micro peut être généré au format Texte (.TXT) ou au format .CSV.

Génération du fichier micro sur une ou plusieurs sociétés

Le fichier micro peut être généré pour une seule société ou pour plusieurs sociétés. En effet la zone « Extraire toutes les sociétés » permet de traiter tous les enregistrements non topés de la table FMMVTBANCAIRE afin de générer un seul et unique fichier micro dans le répertoire défini dans les critères de sélection.

Le code société est présent dans le fichier de sortie. Il permet ainsi de différencier les mouvements bancaires par société.

Le fichier de sortie peut contenir les mouvements bancaires de plusieurs banques au sein d'une même société.

Incrémentation du numéro d'extraction et date d'extraction

Le numéro d'extraction et la date d'extraction sont mis à jour lors de la génération du fichier micro. Le compteur relatif au « numéro d'extraction » est toujours incrémenté par société. Ce principe est valable lorsque le fichier micro est généré pour une seule société, ou pour toutes sociétés confondues. Le compteur provient de la table **FNUMTRT** avec le type « R = Rapprochement bancaire ».

Répertoire de réception du fichier micro

Le fichier micro est créé dans le répertoire défini dans la zone « Chemin répertoire » sélectionné sur l'écran de lancement. Ce fichier peut être remplacé si besoin, si le fichier micro existe déjà dans le répertoire. Un contrôle d'existence du fichier est activé lors de la génération du fichier de sortie.

Horodatage du fichier micro

Il est possible d'activer un horodatage sur la codification du fichier micro afin de conserver les différents fichiers de rapprochement bancaire par date de création. Dans ce cas, le traitement ajoute une extension de type « Date » (AAAAMMJJ) à la fin du fichier micro. *Exemple :*

Rappro_CA_20090218

Impact sur la table FMMVTBANCAIRE

Dès que le fichier micro est généré, tous les mouvements bancaires correspondant aux critères de sélection sont marqués au niveau des deux zones « Numéro d'extraction » et « Date d'extraction ». L'incrémentation du compteur est assurée par société. La date d'extraction correspond à la date de création du fichier micro.

L'incrémentation du compteur est effectuée uniquement lors de la génération du fichier micro, et en aucun cas lors de la phase de réextraction du fichier.

Phase de réextraction du fichier micro.

La réextraction d'un fichier micro est possible si la zone « Réextraction » est cochée sur l'écran de sélection. Dans ce cas, un numéro d'extraction devient obligatoire.

Dans la phase de réextraction d'un fichier micro, seule la date d'extraction d'origine est écrasée par la date et heure du jour sur tous les enregistrements sélectionnés. Le numéro d'extraction demeure inchangé.

Liste de contrôle du fichier micro

Un état de contrôle est automatiquement édité lors de la génération du fichier micro. Cet état met en évidence les codes banques traités avec leurs numéros d'extraction, date d'extraction, devise et montants respectifs.

Traitement

Les critères de sélection sont les suivants :

The screenshot shows the 'Génération d'un fichier micro' dialog box in the Infor FMS Anael Finance 4.4.0.0 application. The dialog is titled 'Extraction des mouvements bancaires' and 'Génération d'un fichier micro'. It contains the following fields and options:

- Société:** CEZ01 (IGS FRANCE). There is an unchecked checkbox for 'Extraire toutes les sociétés'.
- Banque:** BNP (BNP) à BNP (BNP). There is an unchecked checkbox for 'Re-extraction'.
- Numéro:** (Empty field).
- Format d'extraction:** Fichier .CSV
- Codage:** UTF8
- Fichier:** JAN2012
- Chemin répertoire:** \\frpawprv1\FINANCE\W4R4M0\DEMO
- Options:**
 - Fichier horodaté
 - Remplacer le fichier s'il existe
 - Traitement Batch

Buttons: Modifier, Extraire

Société

Elle correspond à la société courante. Cette zone est en visualisation, donc non modifiable.

Extraire toutes les sociétés : zone facultative

Cette zone est accessible uniquement lors de la génération du fichier micro. Lors de la phase de réextraction d'un fichier micro, cette zone est grisée et non renseignée.

Si cette zone est cochée, alors le traitement extrait tous les mouvements bancaires non marqués, quel que soit le code société dans la table FMMVTBANCAIRE. Le code banque début et le code banque fin doivent être à blanc dans ce cas.

Banques début à fin

Le code banque début et le code banque de fin sont facultatifs. Si la valeur est renseignée, elle doit exister dans la table des banques.

Si la zone « Extraire toutes les sociétés » est cochée, alors le code banque début et le code banque fin doivent être à blanc.

Si la zone « Extraire toutes les sociétés » n'est pas cochée, alors la sélection d'une borne de codes banque est possible.

Réextraction : zone facultative

Cette zone permet de re-générer un fichier micro qui a déjà été transmis dans l'application de trésorerie. Ce traitement extrait des enregistrements qui ont « un numéro d'extraction » et « une date d'extraction » renseignés dans la table des mouvements bancaires FMMVTBANCAIRE. Deux cas de figure se présentent

Si cette zone est cochée, alors la zone « Numéro d'extraction » est déprotégée et devient obligatoire dans ce cas.

Si cette zone n'est pas cochée, alors la zone « Numéro d'extraction » est protégée et non renseignée. Le traitement correspond alors à une « génération » de fichier micro et non plus une « réextraction » de fichier micro.

Numéro d'extraction : zone facultative

L'affichage de cette zone est conditionné. Deux cas de figure se présentent

Si la zone 'Réextraction' est cochée, la zone « Numéro » est déprotégée, et devient obligatoire. Seuls les numéros d'extraction qui ont été générés sur la banque de sélection sont affichés dans la piqliste. Les numéros d'extraction sont affichés par ordre décroissant afin de présenter les derniers numéros d'extraction en tête de liste.

Si la zone 'Réextraction' n'est pas cochée, la zone « Numéro » est protégée, et non renseignée.

Format extraction : zone obligatoire

Les deux valeurs possibles sont les suivantes

- Fichier .CSV
- Fichier .TXT

Codage : zone obligatoire

Les deux valeurs possibles sont les suivantes

- UTF8
- ANSI

Nom du fichier : zone obligatoire

Cette zone correspond au nom du fichier micro à constituer. Ce fichier est créé dans le répertoire défini ci-après. Cette zone est obligatoire dans le cadre d'une génération de fichier micro, et dans le cadre d'une réextraction de fichier micro.

Chemin répertoire : zone obligatoire

Cette zone correspond au répertoire qui va réceptionner le fichier micro. La piqliste affiche tous les « Codes chemins » définis dans la société courante. Cette zone est obligatoire dans le cadre d'une génération de fichier micro, et dans le cadre d'une réextraction de fichier micro.

Fichier horodaté : zone facultative

Cette zone permet de d'activer l'horodatage sur la codification du fichier micro afin de conserver les différents fichiers de rapprochement bancaire par date de création. Dans ce cas, le traitement ajoute une extension de type « Date » (AAAAMMJJ) à la fin du fichier micro. *Exemple* :

Rappro_CA_20090218

Remplacer le fichier s'il existe : zone facultative

Cette zone permet de remplacer un fichier micro qui existe déjà dans le répertoire défini précédemment. Dans ce cas, le traitement annule et remplace le fichier existant.

Si cette zone est cochée, le traitement contrôle que le fichier micro existe déjà dans le répertoire défini précédemment.

Si cette zone n'est pas cochée, et que le fichier existe déjà dans le répertoire, un message bloquant est affiché : « Traitement impossible car fichier existant ».

Traitement BATCH

La génération du fichier micro ou la réextraction du fichier micro peut être lancé en soumission afin de libérer la session en cours. Deux cas de figure se présentent

- Si cette zone est cochée, alors le traitement en soumission et libère la session en cours.
- Si cette zone n'est pas cochée, alors le traitement est lancé en interactif.

Edition de contrôle

Lors de la génération du fichier micro, une liste de contrôle est éditée par société. Elle se présente comme suit

Page de garde :



S009 Infor (S009)

SORTIE DES FICHIERS MAGNETIQUES RAPPROCHEMENT BANCAIRE

Extraire toutes les sociétés

Banque à

Re_extraction

Numéro 00007

Format d'extraction Fichier.TXT

Codage

Fichier REEXTR_000007_A01

Chemin TXT \\frpawprv1\FINANCE\4R5M0\DEMO\TXT

Fichier Horodaté

Remplacer le fichier s'il existe

Traitement Batch

Liste de contrôle :

S009 Infor (S009)								
SORTIE DES FICHIERS MAGNETIQUES								
RAPPROCHEMENT BANCAIRE								
Utilisateur : CEZ 14/11/2014 10:13:12								
Code	Domiciliation Banque	Compte bancaire	Libellé de la banque	Numéro Extraction	Date Extraction	Nbre. Enreg.	Dev	Montant
50	11206 00090 04039000000 50 / 76	512160	BNP Nation court ccc	00007	14/11/2014	368	EUR	2.176.35
59	18206 00440 41649825001 90 / 76	512121	CREDIT AGRICOLE	00007	14/11/2014	1	EUR	246.230.00
BN2	12000 55000 44556677889 33 / 76	512888 G 005	Crédit Lyonnais Bast	00007	14/11/2014	3	USD	617.60
BN3	11206 00089 04039463000 08 / 76	512888 G 004	Ste generale Montpar	00007	14/11/2014	2	USD	844.00
BN5	12000 55000 44556677889 33 / 76	512888 G 005	Crédit Lyonnais Bast	00007	14/11/2014	16	EUR	- 172.888.00
Total Société S009 Infor (S009)						385	EUR	75.518.35
Total Société S009 Infor (S009)						5	USD	1.461.60

Chapitre 6 Gestion des droits

6

La gestion des droits est intégrée dans ce traitement de rapprochement bancaire, dans la mesure où il exploite les mouvements bancaires de la société.

Les profils utilisateurs associés à un rôle de type « administrateur » peuvent exploiter le traitement de rapprochement bancaire sans contrainte de droit en « Ecriture ». Autrement dit, tous les mouvements bancaires comptabilisés sur des comptes de banque qui correspondent aux critères de sélection peuvent être extraits, quel que soit leur droit en « Ecriture ».

Pour les profils utilisateurs associés à un rôle de type « non administrateur », les droits en « Ecriture » sont activés sous certaines conditions dans le rapprochement bancaire. Deux cas de figure se présentent

- Si les droits sont activés au niveau de la société sur les comptes généraux alors le rapprochement bancaire prend automatiquement en compte les droits en écriture sur ces codes, à condition que le traitement de « Réextraction des mouvements bancaires » soit fait par un profil utilisateur associé à un rôle de type « non administrateur ». Si la « réextraction des mouvements bancaires » est faite par un profil utilisateur associé à un rôle de type « Administrateur », les droits sont automatiquement occultés dans ce traitement.
- Si les droits ne sont pas activés au niveau de la société sur les comptes généraux, alors le traitement de « Réextraction des mouvements bancaires » ne prend jamais en compte les droits en « écriture » sur ces codes. Le traitement n'accède jamais aux tables d'autorisation afin d'optimiser le traitement de « Réextraction des mouvements bancaires »

Les comptes généraux

Si la société gère les droits sur les comptes généraux, le droit en « Ecriture » est contrôlé sur le compte de banque. Seuls les comptes de banque autorisés en « Ecriture » sont affichés dans la piqliste des comptes généraux.

Si le profil utilisateur est associé à un rôle de type « Non Administrateur », et si le compte de banque qui est obligatoire n'est pas autorisé en « Ecriture », alors un message bloquant s'affiche : « Vous n'êtes pas autorisés en écriture sur ce compte général ». Le traitement de « Réextraction des mouvements bancaires » ne peut pas être lancé.

Si le profil utilisateur est associé à un rôle de type « Administrateur », alors la « réextraction des mouvements bancaires » est possible, quel que soit les droits en « Ecriture » sur le compte de banque.

Chapitre 7 Description de la table FMMVTBANCAIRE

7

Le fichier se présente comme suit :

Zones	Libellé	Long	Type	O/F	Commentaires
TSTE	Code société	5	AN	O	Code société
TETAB	Code établissement	4	AN	AN	Code établissement
TCODBQINT	Code banque interne	3	AN	O	Code banque interne correspondant compte de banque paramétré dans FPBANQRAPPRO.
TNUMINT	Numéro interne	18	AN	O	Correspond au n° interne unique du mouvement bancaire. Provient de FMBROUILLARD.
DNOSEQ	N° de ligne	5	NUM	O	N° de séquence du mouvement bancaire. Provient de FMBROUILLARD.
TCPTG	Compte de banque	8	AN	O	Compte de banque provient de FPBANQRAPPRO et valeur identique dans FMBROUILLARD.
TTYPTIERS	Auxiliaire	1	AN	F	Auxiliaire : cette zone est alimentée si le compte de banque est auxiliairisé. Sinon cette zone est à blanc.
TTIERS	Tiers	8	AN	F	Tiers : cette zone est alimentée si le compte de banque est auxiliairisé Sinon cette zone est à blanc. Il provient de FPBANQRAPPRO et valeur identique dans FMBROUILLARD.
TJOURNAL	Code journal	3	AN	O	Code journal. Provient de FMBROUILLARD.
TNUMFACT	Référence document	10	AN	O	Référence document. Provient de FMBROUILLARD.
TCHEQUE	Numéro de chèque	8	AN	O	N° de chèque. Provient de FMBROUILLARD.

TTYPPIECE	Type de pièce	3	AN	O	Type de pièce du mouvement bancaire. Provient de FMBROUILLARD.
TCODOPINT	Code opération interne	4	AN	F	Code opération interne (non exploité pour le moment)
TCODOPINTBQ	Code opération interbancaire	2	AN	F	Code opération interbancaire (non exploité pour le moment)
DATC	Date comptable	8	D	O	Date comptable. Provient de FMBROUILLARD.
DATECR	Date écriture	8	D	O	Date d'écriture. Provient de FMBROUILLARD.
DATVAL	Date de valeur	8	D	F	Date de valeur. Provient de FMBROUILLARD. Valeur à NULL si non renseignée sur le mouvement.
TFLUX	Code flux	6	AN	F	Code flux. Provient de FMBROUILLARD.
TLIBECR	Libellé d'écriture	25	AN	O	Libellé de l'écriture. Provient de FMBROUILLARD.
TDEWISE	Code Devise ISO	3	AN	O	Code devise : <u>de la ligne d'écriture</u> si le code devise est renseigné dans FPBANQRAPPRO ou <u>de la société</u> si le code devise est à blanc dans FPBANQRAPPRO.
TNBDECIM	Nombre de décimale	1	NUM	O	Nombre de décimale de la devise.
DMONTANT	Montant du mouvement	15/3	NUM	O	Montant du mouvement bancaire : <u>montants en devise</u> si le code devise est renseigné dans FPBANQRAPPRO ou <u>montants société</u> si le code devise est à blanc dans FPBANQRAPPRO. Montant mémorisé en centimes, et signé
TPAYSIBANBQE	Code pays IBAN	2	AN	O	Code pays IBAN en provenance de FPBANQUE, correspondant au code banque interne TCODBQINT.
TCLIBANBQE	Clé IBAN	2	AN	O	Clé IBAN en provenance de FPBANQUE, correspondant au code banque interne TCODBQINT.

TBANQUE	Code banque	5	AN	O	Code banque en provenance de FPBANQUE, correspondant au code banque interne TCODBQINT.
TGUICHET	Code guichet	5	AN	O	Code guichet en provenance de FPBANQUE, correspondant au code banque interne TCODBQINT.
TCPTBANCAIRE	Compte bancaire	11	AN	O	Compte bancaire en provenance de FPBANQUE, correspondant au code banque interne TCODBQINT.
DATEXTRAC	Date d'extraction	8	D	F	Date d'extraction des mouvements bancaires.
TNUMEXTRAC	Numéro d'extraction	8	AN	F	N° d'extraction des mouvements bancaires.
TUSERCRE	User de création	10	AN	O	Utilisateur de création
DATCRE	Date de création	8	D	O	Date de création
TUSERMAJ	User de modification	10	AN	O	Utilisateur de modification
DATMAJ	Date de modification	8	D	O	Date de modification

Chapitre 8 Description du fichier micro

8

Le fichier se présente comme suit :

Champs	Début	Fin	Longueur	Type	Zone de la table FMMVTBANCAIRE
Code société	1	5	5	A	Code société : Zone TSTE
N° de compte	6	13	8	A	Compte général : zone TCPTG
Code devise	14	16	3	A	Code devise = TDEWISE
Code Nature	17	19	3	A	Type de pièce : Zone TTYPPIECE
Sens	20	20	1	A	D ou C pour Débit ou Crédit A déduire en fonction du signe de la zone DMONTANT de FMMVTBANCAIRE C si négatif, sinon D
Montant	21	36	15/3	N	Montant de transaction Zone DMONTANT Elle est exprimée avec 3 décimales avec virgule et sans signe
Libellé	37	61	25	A	Libellé écriture. Zone TLIBECR
Date de comptabilisation	62	69	8	D	Date comptable : Zone DATC
Date de valeur	70	77	8	D	Date de valeur : Zone DATVAL si renseignée
N° de chèque	78	85	8	A	N° de chèque : Zone TNUMCHQ si renseignée
Référence document	86	95	10	A	Référence document : Zone TNUMFACT
Code Flux	96	98	3	A	Code flux : zone TFLUX
Tiers	99	106	8	A	Tiers : Zone Ttiers (si CG auxiliairisé)